| DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE<br>-----<br>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois | EXTRAIT<br>DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS<br>DU CONSEIL D'ADMINISTRATION<br>DU CIAS USSES ET RHONE<br><br>Séance du 21 décembre 2021 |
|---|---|

Envoyé en préfecture le 22/03/2022
Reçu en préfecture le 22/03/2022
Affiché le
ID : 074-200070852-20211221-CIAS_41_2021-DE

| | |
|---|---|
| Nombre de Conseillers :<br><br>En exercice : 17<br>Présents : 10<br>Absents : 5<br>Pouvoirs : 2<br>Votants : 10<br>Pour : 10<br>Contre : 0<br>Nul : 0<br>Abstention : 0<br><br>**N° CIAS-41/2021** | L'an **deux mille vingt et un, le vingt-et-un décembre** à **vingt heures,** le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'EHPAD de Frangy, sous la vice-Présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT.<br><br>**Date de convocation :** 14 décembre 2021<br><br>**Présents :** Mesdames Odile DERONZIER, Carole BRETON, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON, Carine DUVERNOIS<br>Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL, Philippe JACQUESON.<br><br>**Pouvoirs :** Sandrine TASSET donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL<br>Jérémy COURLET donne son pouvoir à Carole BRETON<br><br>**Absents :** Mesdames Céline FILE, Marthe CUTELLE, Isabelle DREVET, Florence POZZO, Sophie COLAS<br><br>Madame Carole BRETON est désignée secrétaire de séance ; |

**Objet :** Correction erreur de plume DM EPRD 2021.

Le 8 juillet 2021 l'EHPAD du Val des Usses a reçu son arrêté de tarification pour la dotation soins 2021. Le budget soin alloué pour l'exercice 2021 s'élève à 1 305 466,72 €. Le budget global de fonctionnement 2021 de l'établissement s'élève à 3 873 929,26 € au lieu des 3 953 462,54 € du budget exécutoire.
Ceci représente une DM de moins 79 533,28 €. Le budget de fonctionnement 2021 de l'EHPAD est réparti comme suit :

Pour les charges :

- 807 450 € pour le groupe 1, dépenses afférentes à l'exploitation courante
- 2 526 199,26 € pour le groupe 2, dépenses afférentes au personnel
- 540 280 € pour le groupe 3, dépenses afférentes à la structure

Pour les recettes :

- 3 823 929,26 € pour le groupe 1 produits de la tarification
- 50 000 € pour le groupe 2, autres produits relatifs à l'exploitation
- 0 € pour le groupe 3, produits exceptionnels

**Le Conseil d'Administration de l'EHPAD après avoir délibéré,**

**DECIDE** de corriger la décision modificative relative à l'EPRD 2021.

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE CIAS 74910 SEYSSEL

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*